Centrale Générale FGTB
Charleroi-Sud-Hainaut

À compléter et à remettre à : LA CENTRALE GENERALE FGTB Charleroi-Sud-Hainaut, Rue du Grand Central 91/2, 6000 Charleroi.

Mandat de domiciliation européenne SEPA – B2C

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Centrale Générale FGTB Charleroi-Sud-Hainaut à envoyer des directives à votre banque pour débiter votre compte, et ce conformément aux instructions reprises dans la convention. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous renseigner au sujet de vos droits relatifs à ce mandat.
En signant ce document, vous acceptez expressément que la Centrale Générale FGTB Charleroi-Sud-Hainaut demande et traite votre numéro de registre national dans le cadre de la prestation de services. Vos données d'adhésion sont conservées et traitées par la Centrale Générale FGTB Charleroi-Sud-Hainaut de manière automatisée aux fins de nos services, de la correspondance et de l'information sur les actions et campagnes (*).

Identification du créancier

La Centrale Générale FGTB Charleroi-Sud-Hainaut, Rue du Grand Central 91/2, 6000 Charleroi
Numéro du créancier : BE47 ZZZ 0850056134

Identification du mandat

Référence du mandat : .....
Type d'encaissement : récurrent
Périodicité : mensuelle
Description de la convention sous-jacente : convention pour la perception syndicale

Type d'inscription

☐ Nouvelle inscription – Date inscription : .....
☐ Transfert centrale professionnelle : ☐ CG ☐ CGSP ☐ HORVAL ☐ MWB ☐ SETCA ☐ UBT
☐ Transfert syndicat : ☐ FGTB – Régionale de : ..... ☐ CGSLB ☐ CSC ☐ CAPAC
☐ Changement de compte

Identification du débiteur

Registre national (ou banque carrefour) : **! OBLIGATOIRE !** ☐☐☐☐☐☐-☐☐☐-☐☐
Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin ☐ X

NOM – Prénom : .....

Adresse : .....

.....

N° de GSM : ..... N° de téléphone : .....

Adresse courriel : .....

Numéro de compte (IBAN) : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Code BIC de la banque (8 ou 11 caractères) : .....
! Pour les comptes à l'étranger, fournir un RIB complet !

Situation du débiteur

Statut : ☐ Ouvrier ☐ Employé ☐ Art.36
Études si Art.36 : .....

Catégorie de cotisations : ☐ Temps plein ☐ Temps partiel (.....h/semaine)
☐ ETA ☐ Sans emploi ☐ Prépensionné
☐ Pensionné ☐ Sur la mutuelle (+ d'un an)

Coordonnées de l'employeur

Nom de l'entreprise : .....
Adresse : .....
.....
Secteur : ..... Commission paritaire : .....

Convention – Mandat de domiciliation européenne SEPA – B2C – Notification

Vous avez opté pour le paiement de vos cotisations syndicales par domiciliation.
Votre domiciliation sera active dès que vous aurez signé ce document.
Cette convention fixe les conditions de perception et de communication des différents tarifs des cotisations syndicales au sein de la Centrale Générale FGTB Charleroi-Sud-Hainaut.
Afin d'éviter tous frais bancaires, veillez à approvisionner votre compte financier pour l'exécution de ce mandat.

Par l'activation de votre domiciliation européenne et uniquement à partir de ce moment-là :

- vous disposerez de 14 jours de réflexion pour annuler l'activation de votre domiciliation ;
- vous n'aurez plus à vous préoccuper du paiement de vos cotisations syndicales ;
- toutes les cotisations syndicales, en cours et à venir, seront payées automatiquement via cette domiciliation ;
- vous ne recevrez pas de version papier des paiements effectués ;
- vous pourrez prendre connaissance des taux des cotisations syndicales directement auprès de votre section régionale ou via tout autre moyen de communication mis en place par notre organisation.
- le taux de cotisation appliqué dépend de votre situation professionnelle (temps-plein, temps partiel, pensionné, sans emploi, etc.).

Les cotisations syndicales seront donc payées par la domiciliation européenne et le montant prélevé dépendra de la situation professionnelle connue. Il vous incombe donc de nous signaler dans les meilleurs délais tout changement dans votre situation (adresse, employeur, statut de travail, changement de centrale etc) et de stopper tout ordre de paiement vers une autre Centrale. Faute de quoi, nous déclinons toute responsabilité et aucun remboursement ne sera effectué.

La présente fait office de pré-notification telle que régie par les dispositions européennes. Aucune autre notification ne sera adressée durant la validité du présent mandat.

Date :	Signature (**) du titulaire du compte :

(*) Conformément au règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27/04/2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ces données. Voir https://www.accg.be/fr/politique-de-confidentialite pour toutes les informations sur le traitement de vos données personnelles.
(**) Si le compte n'appartient pas au membre, ce document doit être signé par le titulaire du compte.